

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 20/02/2020

Délibération n° CFVU_2019/20-50

Délibération rendue :

pour décision

pour avis

Délibération à caractère réglementaire :

Oui

Non

DESCRIPTION DE LA DÉLIBÉRATION

- **Référence issue de l'ordre du jour** : 4. Campagne des DU : modification autre que tarif
- **Objet du vote** : Vote pour approuver la demande de modification autre que tarif qui concerne le DIU de Neurologie d'urgences et Téléneurologie-TéléAVC
- **Annexes jointes à la délibération** : Dossier de demande de modification autre que tarif du DIU de Neurologie d'urgences et Téléneurologie-TéléAVC.
- **Anciennes délibérations adoptées sur le même objet, le cas échéant** :

COMPOSITION DE COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Nombre de membres composant le conseil : 40
- Nombre de membres en exercice : 39
- Quorum : 19
- Membres présents : 16
- Membres représentés : 10
- Total : 26

DÉCOMPTE DES VOTES

- Refus de vote : 0
- Abstention(s) : 0
- Votants : 26
- Blanc(s) ou nul(s) (*en cas de vote à bulletin secret*) : NC
- Suffrages exprimés (*nombre de votants, déduction faite des blancs et nuls*)
 - ⇒ Pour : 26
 - ⇒ Contre : 0

RÉSULTAT DU VOTE

Délibération adoptée

Délibération rejetée

Fait à Besançon, le 24/02/2020



Pour le président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Pour le Président et par délégation
Adjoint à la Directrice Générale des Services
Rabia DEGACHI
Thierry BLOND

C.F.V.U. du 20 février 2020

1 - CAMPAGNE D.U – D.I.U 2019-2020 (suite)

Demande de modification autre que tarif

- UFR SANTE

- DIU Neurologie d'urgences et Téléneurologie-TéléAVC

Le 11/02/2020

DEMANDE DE MODIFICATION
(autre que modification de tarif et changement d'intitulé)

Précisions :

- demande de modification de tarif : utiliser la fiche spécifique « Modification de tarif ».
- demande de changement d'intitulé ou de type de DU (transformation du DU en DIU et inversement) : cette modification implique d'abroger l'ancien DU/DIU et d'en créer un nouveau.

Dans ce cas deux types de documents sont à renseigner:

- la présente fiche de demande de modification (utilisée afin de ne pas alourdir les démarches et d'éviter de renseigner à nouveau un dossier de création)
- la fiche de demande d'abrogation.

• **COMPOSANTE : UFR Santé**

• **INTITULE DU DU/DIU : DIU de Neurologie d'urgences et Téléneurologie-TéléAVC**

• **DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DEMANDEE :**

L'UFC a été habilitée en 2015 pour délivrer le **DIU de Neurologie d'urgences et Téléneurologie-TéléAVC** en partenariat avec l'université de Bourgogne.

L'année universitaire 2019/2020 a permis de travailler à une collaboration avec la Guyane. Cela se traduit par l'inscription de 11 professionnels exerçant sur ce territoire.

Il est donc nécessaire d'adapter les modalités pédagogiques pour tenir compte de l'éloignement géographique. Cette adaptation ne remet pas en cause les objectifs de la formation et ne change pas la maquette pour les années à venir.

Cette année, et pour ces apprenants, il est donc prévu que certains modules soient suivis en e learning (enseignement mis à disposition sur Moodle pour une période d'un mois):

- Module 1 : urgences neuro-vasculaires- janvier 2020- 7h30 (reporté sur février vu l'ouverture tardive)
- Module 2: urgences traumatologiques- février 2020- 7h30
- Module 3: urgences neuro infectieuses - Mars 2020- 7h30
- Module 4: malaises aux urgences- Avril 2020- 7h30

Par ailleurs, les 10 heures de FOAD avec GCS EMOSIST sont maintenus.

Seuls les cours suivants sont organisés en présentiel :

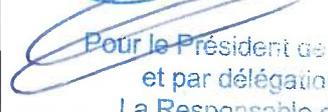
- Discussion de cas cliniques didactiques : neurovasculaire et neuro traumatologie, le 26 Mars 2020, 14-18 heures - Pr Giroud (Dijon)- Dr Medeiros de Bustos (Besançon)
- Discussion de cas cliniques didactiques : malaisiologie et neuro- infectiologie, le 12 Juin 2020, 14-18 heures - Pr De toffol (Tour)- Pr Chirouze

Le stage d'une durée de 60 heures est maintenu.

Les modalités de contrôle des connaissances restent inchangées à savoir :

- Validation de la journée d'enseignement par question choix multiples en fin de séance (50% de réponses correctes nécessaire pour valider la journée, nécessité de valider au minimum 7 journées sur les 10 prévues et le stage spécifique de télé-médecine.
- Validation de présence à la journée de stage (minimum 8)
- Validation du mémoire avec une note supérieurs à 10/20

Le coût de la formation de 990€ reste inchangé.

| QUALITE | NOM | PRENOM | SIGNATURE | DATE |
|---|--------------|---------|--|------------|
| Porteur de projet | M. MOULIN | Thierry |  | 10/02/2020 |
| Directeur de la composante | M. MOULIN | Thierry |  | 10/02/2020 |
| Responsable de scolarité de la composante | Mme COINTEAU | Carole |  Pour le Président de l'UFR Santé et par délégation La Responsable des Services Administratifs | 10/02/2020 |



Carole COINTEAU